

L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

Bülend Aydın ERTEKİN*

Résumé

Le concept de souveraineté commence à changer de définition et de commentaire depuis la mise en scène de la conception westphalienne à cause de l'implication directe ou indirecte de la mondialisation. Certainement, la mondialisation ayant des effets constructifs et déconstructifs relatifs à sa perception, apporte-t-elle une nouvelle interprétation sur la pratique de la souveraineté possédée et présentée par l'État-nation. Ceci nous pousse également à avancer de nouveaux modèles dans le cadre de l'évaluation hiérarchique des acteurs de la scène internationale. Ainsi, il est évident que dépendamment de marge de manœuvre des acteurs prenant leur force de la grandeur de leur autonomie et de leurs ressources, le droit de souveraineté s'utilise dans les limites consacrées à ces derniers.

Mots clés : Souveraineté, Etat-nation, Mondialisation, Système international, Modèle, Théorie

Yeni Uluslararası Sistemde Ulus-Devletlerin Egemenliğinin Geleceği ve Uluslararası Hiyerarşiye İlişkin Model Önerisi

Özet

Küreselleşmenin doğrudan veya dolaylı etkisi nedeniyle, Vestfalya kavramının uygulamaya konmasından bu yana, egemenlik kavramı üzerindeki tanım ve yorum biçimini değiştirmeye başlamıştır. Şüphesiz, küreselleşme,

*Yrd.Doç.Dr., Anadolu Üniversitesi İletişim Bilimleri Fakültesi Basın Yayın Bölümü.

L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

algılamasına ilişkin yapıcı ve yıkıcı etkilere sahip olarak, imtiyazı ve temsil hakkı ulus-devlette bulunan egemenliğin uygulanmasına yönelik yeni bir yorumlama getirmektedir. Bu durum aynı zamanda bizi, uluslararası sahnenin parçası olan aktörlerin hiyerarşik deęerlendirmesi çerçevesi içinde, yeni modelleri ileri sürmeye yönlendirmektedir. Böylece, hiç şüphesiz, güçlerini otonomilerinin büyüklüklerinden ve kaynaklarından alan aktörlerin hareket alanına baęlı olarak, egemenlik hakkının bu aktörlere atfedilen sınırlar içinde kullanıldığını görmekteyiz.

Anahtar Kelimeler : Egemenlik, Ulus-Devlet, Küreselleşme, Uluslararası Sistem, Model, Teori

The Future of the Sovereignty of Nation-States in the New International System and Proposal of Models of International Hierarchy

Abstract

Because of the direct involvement or indirect of globalization, the concept of sovereignty starts to change its definition and its comment since the treaty of Westphalia put in force. Certainly, having constructive effects and unconstructive on its perception, the globalization brings a new interpretation on the practice of the sovereignty owned and presented by the state-nation. This also pushes us to advance new models within the framework of the evaluation of hierarchy of the actors of the international scene. Thus, it is obvious that dependently of margin of behaviors of the actors taking their force of the size of their autonomy and their resources. In fact, the right of sovereignty is used within the limits devoted to those actors.

Keywords: Sovereignty, State-nation, Globalization, International System, Model, Theory

Introduction

Depuis que le traité de Westphalie a fait son entrée dans le système international, les acteurs composants de ce dernier se sont confrontés à un problème étant donné que cette notion de souveraineté limite la marge de manœuvre des acteurs internationaux dans le système mondial; et arrivées à un certain niveau, ces limites rendent ces acteurs responsables dans l'ensemble du système international en tant qu'État-nation ou membre d'organisations internationales (O.I). Or avec le système préwestphalien, les acteurs sous le statut de membres (pas encore définis comme tel, mais déterminés par leurs effets, actions et influences directes sur le système) réagissaient indépendamment de ce système préwestphalien non régulé selon leurs puissances lors des guerres que les États se livraient. Ces deux facteurs cités ci-haut jouaient un rôle déterminant dans l'ensemble des relations internationales. Ainsi, les États-nations étant héritiers de ce principe de souveraineté et de sa mise en application étaient devenus « acteurs principaux » à la place des États impériaux qui eux pouvaient ne pas respecter le droit international et ne sentir aucune pression du système.

Ainsi, de 1648 à 1945, et surtout de 1945 à 1991, la marge de manœuvre du concept de souveraineté des États-nations et d'autres acteurs internationaux a créé des effets relatifs, changeant en fonction du potentiel des ressources disponibles, de leur utilisation et de leur capacité d'autonomie. C'est d'ailleurs ce qu'avait souligné le modèle de Hopkins et Mansbach en 1973 (Hopkins & Mansbach, 1973 :83).

Aujourd'hui, on remarque qu'il s'agit actuellement dans le système international du partage et/ou de la transmission de la souveraineté. On assiste en fait à une évaluation de la définition de la souveraineté.

Enfin, la question relative à ce « que signifie la souveraineté aujourd'hui dans le système international » peut être répondue différemment selon les divers acteurs du système. Ainsi, bien que le système westphalien ouvre une nouvelle ère à l'établissement et la caractérisation des États-nations, la question de l'application « de jure » et « de facto » du droit et du pouvoir de la souveraineté constitue un dilemme.

Bien que certains critères soient déterminants pour distinguer l'État-nation des autres acteurs internationaux (comme compagnies multinationales et

L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

organismes internationaux), ces derniers peuvent arriver à s'immiscer dans un État tout en étouffant sa souveraineté.

Dans ce travail, étant inspirés tout d'abord de l'analyse du néolibéralisme, nous allons faire notre étude de point de vue théorique et proposer une série de nouveaux modèles se rapportant au modèle de Hopkins & Mansbach basé sur l'autonomie et les ressources des acteurs internationaux dans les années 70. Bien que ce modèle puisse être révisé et même contesté, nous tenons ce dernier comme une donnée d'analyse principale dans la rédaction de cet article.

Durant cette analyse, nous allons nous concentrer aussi sur l'idée que l'importance donnée à la souveraineté étatique des pays en voie de développement est durement affectée par l'avènement de la mondialisation. Dans le passé, le symbole d'indépendance pour un État-nation ne signifiait qu'acquérir sa souveraineté, mais aujourd'hui, il signifie plutôt être membre du système international. Ce nouveau facteur oblige alors les États à partager leur souveraineté avec d'autres acteurs essentiels du système international, à ouvrir leurs portes et à abaisser les barrières qui les protégeaient auparavant. C'est comme suite à cela que la Chine communiste, étant vaincue à l'intérieur de ses territoires par le « tigre en carton », a ouvert aujourd'hui ses frontières au capitalisme mondial et à ses compagnies multinationales. Il ne faut pas oublier que ces dernières étaient considérées dans tous les critiques léninistes, stalinistes et maoïstes dans le passé comme un instrument d'exploitation des pays du tiers-monde. Par contre, les firmes multinationales (étant les symboles du capitalisme du passé) sont actuellement bien applaudies et encouragées pourvu qu'on vienne à y investir et que la Chine devienne de plus en plus et du jour en jour un géant économique et même politique autant en Asie que dans le monde entier.

En suivant cette idée, nous pouvons dire qu'avec la mondialisation, le système international fut transformé en un monde d'anarchie composé des Organismes internationaux (OI) très puissants et transnationaux pouvant ainsi intervenir directement dans le système intérieur d'un État souverain et le pousser à agir dans une direction donnée.

Enfin, précisons que dans notre étude, lorsque le concept d'Organisation internationale (OI) est employé, il comprend ces organismes internationaux qui forment directement le système international et interviennent indirectement au sein des états. Ces organismes internationaux sont davantage considérés comme

organisme transnational tel que le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque Mondiale et l'Union européenne (UE), le dernier présentant une unité régionaliste.

I. UNE ANALYSE PHILOSOPHIQUE SUR LE SYSTÈME INTERNATIONAL

Tout système est en expansion, ainsi le système international d'aujourd'hui se développe avec l'apparition de nouveaux concepts dans les relations internationales. Le développement du système international aujourd'hui s'accélère du fait des progrès technologiques et d'une demande humaine insaturée, comme un résultat incontrôlable de la mondialisation du 21^e siècle. En effet, les États sont obligés « de jure » pour être inclus dans le système international [généralement supervisé par l'Organisation des Nations Unies (ONU)] de rechercher la paix et de semer le moins de trouble dans leur relation internationale pour un monde stabilisé. Aussi, dans la mesure où les États n'obéiraient pas aux principes du système international, ils auront tout de même été amenés à équilibrer leurs relations avec les grandes puissances du système.

Ainsi, grâce aux divers progrès technologiques, la distance entre les pays est devenue très courte, non seulement en raison de la rapidité des échanges, des communications, et des transports, mais aussi du fait de l'interdépendance complexe des États et des individus entre eux. Naturellement, par ce fait, dans le système international, chaque action est susceptible de créer un impact plus important et une réaction enchaînée tout en affectant le système international tel qu'il est. En fait, ce cas peut ressembler à une vague de tsunami ou bien comme le flux et le reflux de la mer.

Avec le processus de mondialisation, il est impossible de rester en dehors du système et de tenter de l'entraver, car cette situation peut être interprétée comme une avalanche, puisqu'il faudrait attendre l'arrêt de sa coulée avant d'intervenir pour bloquer ses effets négatifs. C'est d'ailleurs pour cette raison que le changement climatique ne peut se résoudre aisément puisqu'il est le résultat de l'industrialisation et de l'avènement de la vie moderne dans le système international. Il est également impossible d'obstruer la marche du système international, car celle-ci va dans le sens de l'expansion et l'extension de la mondialisation.

L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

De plus, un accident imposé dans ce système sans nouveau modèle créera d'autant plus de dégâts. D'ailleurs, par quel système sera-t-il remplacé une fois détruit ? La souveraineté alors dégonflée des États-nations sera-t-elle remplie par d'autres acteurs tels que les organismes internationaux ? Dans une telle situation, qui gouvernera le système ? Pour l'intérêt de qui ? Et dans quel but cette gouvernance sera-t-elle réalisée, étant donné que les membres des organismes internationaux ne sont composés que d'États-nations ?

Ces questions compliquent la définition de la souveraineté et la construction de sa zone de dominance. Les États d'aujourd'hui ne peuvent pas non plus réagir, car ils ne sont pas indépendants du système international dans leurs décisions économiques, politiques, financières et militaires. Chaque décision indépendamment prise par un État-nation sans concertation d'avec le système international peut affecter l'harmonie des autres états membres du système. Nous pouvons comparer cette situation aux crises résultant de la « théorie des dominos » ou « Mexican wave ».

Il peut aussi arriver que quelques forces profitent de l'absence de système pour essayer de déstabiliser la paix ou d'engranger une terreur physique ou psychique dans l'opinion publique du monde entier, comme ce fut le cas lors de l'attaque du « 9/11 » ou pendant la guerre froide entre les deux forces mondiales.

En fait, chaque État-nation doit se sentir responsable au sein du système international en nouant des liens de coopération avec l'ensemble ou avec le reste. Le contraire sera traduit comme une intention de domination envers les autres par un groupe ou un pays leader qui divisera les buts communs et globaux de la communauté internationale. Sinon, ceci pourra être aussi considéré comme un comportement purement égoïste.

Ainsi, pour sauvegarder l'harmonie du système mondial, l'interdépendance et la coopération internationale doivent être appliquées, et ceci dans la recherche des divers intérêts des parties composantes de ce système. S'il n'est pas ainsi dans les politiques menées, nous pourrions craindre un chaos international.

De ce fait, la guerre et les conflits dominant sur le globe, particulièrement entre puissances égales. Mais la réalité d'aujourd'hui se diffère des souhaits idéalistes. Le système international, dont le pôle qui est en état de mondialisation et dont l'existence n'influence que les États et la souveraineté de ces derniers, ne peut être considéré comme ni bipolaire ni multipolaire

actuellement dans le cas d'une seule analyse rationnelle. Comme d'ailleurs, la rationalité est relative.

En fin de compte, le système international a besoin d'être saturé et alimenté par les États pour son développement et vice-versa. Ainsi les organismes internationaux contribuent à redéfinir le système international selon leurs propres descriptions.

La relation étroite entre États et organismes internationaux ne peut pas être niée, de même que la dynamique qu'ils créent peut avoir une similarité telle que des organismes unicellulaires qui se nourrissent. Cette interdépendance est due entre autres à la structure du système international. Le problème se pose donc ici et coïncide avec le but de notre analyse qui vise à souligner ce dilemme dans le système international et dont la résolution tarde à se faire, à l'heure de la mondialisation. Seulement, étant donné que le système est en action, il est quasiment impossible de l'arrêter et de le remplacer par un autre.

II. QUE SIGNIFIE LA SOUVERAINETÉ À L'ÈRE DE LA MONDIALISATION ?

Au sujet de la participation des organismes internationaux dans le système global, il existe plusieurs points de vue qui sont pour ou contre.

Les « réalistes pensent que les organismes internationaux ne sont pas à la source de la paix; selon eux, ils donnent seulement de l'importance aux détails marginaux. Les institutionnalistes, eux, contestent directement ce point de vue "réaliste" arguant que les organismes internationaux peuvent influencer les choix des États et donc changer le comportement de ces derniers. Les organismes internationaux sont des variables indépendantes, et ont la possibilité d'empêcher les états de faire la guerre. » (Mearsheimer, 1994 :7) Cet argument est de valeur pour les petites et moyennes puissances et les pays en voie de développement. Un autre point de vue défend l'idée que les États ne sont soumis à aucune influence. En fin de compte, la question d'être un État sous influence ou non dépend de l'utilisation que fait cet État de sa souveraineté.

Selon Claude, « les États sont souverains, parce qu'il n'y a aucun corps commandant plus élevé dans le système international. Il n'y a aucun gouvernement au-dessus des gouvernements » (Claude, 1971 :14). Pourtant, la « souveraineté n'est pas synonyme d'indépendance » (Reynolds et McKinley, 1979 :142) et selon ce point de vue commun argumenté, « bien que la

L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

mondialisation ait apporté une limite à la souveraineté, elle n'a pas encore prédit la disparition de l'État. » (Scholte, 1998 :22).

Puisque la mondialisation, par les structures des organismes internationaux qui sont ses piliers, a également besoin des États pour sa survie, ces derniers sont ses clients potentiels, et contribuent ainsi à un système toujours en transformation et en rotation. Pour ces raisons, même si « [...] la mondialisation a présenté un défi fondamental au système d'État westphalien et à son principe central, la souveraineté » (Scholte, 1998 :22), il n'est pas réellement possible de parler d'une dissolution complète de l'État.

Évidemment, il y a plusieurs points de vue au sujet du concept de souveraineté. Selon Krasner (1999), « [...]la souveraineté est érodée par un aspect du nouveau système international :la mondialisation [...] »(Krasner, 1999: 3).

Certains analystes pensent que l'autorité de l'État a augmenté avec le temps, et d'autres avancent l'idée de ce que cette même autorité est en train de s'éroder. Certains ont suggéré que les nouvelles normes, celles concernant les droits de l'homme, représentent une coupure fondamentale d'avec le passé, alors que d'autres voient ces valeurs comme une simple manifestation des préférences du puissant (Krasner, 1999:3).

Pourtant, dire qu'il n'y a aucun « gouvernement au-dessus des gouvernements » (Claude 1994 : 14) n'est pas possible aujourd'hui. Ceci est « de jure » vrai, mais faux « de facto ».

Si nous nous référons à Krasner qui a analysé la souveraineté et ses insatisfactions, nous pouvons aussi dire que la mondialisation présente un défi fondamental non seulement à la souveraineté westphalienne, mais également à la souveraineté légale internationale, à la souveraineté nationale et à la souveraineté d'interdépendance. (Krasner, 1999 : 3)

Selon les définitions données par Krasner, « la souveraineté légale internationale et la souveraineté westphalienne impliquent des problèmes de pouvoir et de légitimité, mais sans contrôle. Elles ont toutes les deux des règles et des logiques distinctes. La règle pour la souveraineté légale internationale est que sa reconnaissance est étendue aux États qui ont une indépendance juridique formelle. La règle pour la souveraineté westphalienne vise à l'exclusion des acteurs externes, soit "de facto", soit "de jure", à partir du territoire d'un État. (Krasner, 1999 : 220).

Selon Krasner également, la souveraineté westphalienne est basée sur l'exclusion depuis une entité territoriale des acteurs externes. Les normes internationales, y compris celles liées à la souveraineté westphalienne et à la souveraineté légale internationale, ont toujours été caractérisées avec une hypocrisie organisée. (Krasner, 1999 : 220)

Nous pouvons dire que la conclusion de Krasner constitue une idée opposée à la nôtre. Si l'idée, identique à celle de Mearsheimer, est que les organismes internationaux (OI) n'ont pas d'impact sur la souveraineté des États, la majorité des analyses démontrent plutôt que la mondialisation joue un rôle important sur le concept de la souveraineté. Cependant, ce rôle n'est pas joué par la mondialisation elle-même. Cette idée est davantage soutenue par les organismes internationaux dont l'interprétation crée elle-même un contrôle direct ou indirect sur le système. Ensuite, il faut également reconnaître que les organismes internationaux ne sont pas directement responsables du déclin progressif du concept de souveraineté étatique, mais il ne faut pas oublier d'indiquer aussi que le mécanisme dissolvant la souveraineté est celui qui est organisé par les règles de l'organisation internationale choisie par ce même État.

Néanmoins, Mearsheimer interprète ceci différemment dans le sens selon lequel on peut dire que le premier responsable de cette perte de souveraineté est l'État lui-même ayant choisi cet engagement.

Selon Mearsheimer, « bien que des règles soient habituellement incorporées à une OI formelle, ce n'est pas l'organisation intrinsèquement qui oblige les États à se conformer aux règles. Les organismes internationaux ne sont pas une forme de gouvernement mondial. Les États doivent choisir eux-mêmes de se conformer aux règles qu'ils ont créées [...] » (Mearsheimer, 1994 : 9). Pour étayer son idée, il se réfère à Lipson, arguant que les « organismes internationaux [...] ont besoin de la coopération décentralisée des divers États souverains, sans aucun mécanisme efficace de contrôle. » (Lipson dans Downs, 1994 : 114).

De son côté, Scholte s'oppose à cette idée et explique que la souveraineté westphalienne n'a pas été active dans le mécanisme du système international, et qu'ainsi c'est « [...] en grande partie dû à la mondialisation que le système westphalien est déjà une histoire du passé. Bien que l'appareil d'État survive et soit à certains égards plus grand, plus fort et plus intrusif dans la vie sociale qu'auparavant, la norme westphalienne ou le noyau de la souveraineté n'est plus employé. Néanmoins, ce concept n'a pas perdu son importance dans la

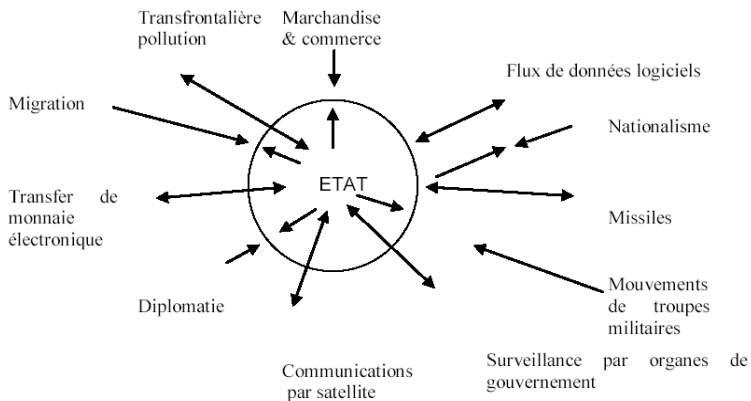
L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

rhétorique politique, particulièrement pour ceux qui cherchent à ralentir et à renverser l'affaiblissement du pouvoir et à redorer l'autodétermination des États face à la mondialisation. Cela dit, juridiquement et en pratique, les capacités régulatrices de l'État ont cessé de répondre aux critères de la souveraineté comme cela était conçu traditionnellement. » (Scholte, 1982 :21)

Par conséquent, nous pouvons conclure que le facteur dominant va devenir la souveraineté des O.I, au-dessus de celle des États, et particulièrement ceux en voie de développement, c'est-à-dire de la majeure partie du monde.

En fait, le système international se compose d'États dont le contrôle appartient davantage aux organismes internationaux, ce qui les place au centre du système. Le schéma ci-dessous explique la très forte interdépendance des organismes internationaux et des États, influencés par la mondialisation.

Schéma I L'État dans un monde en mondialisation

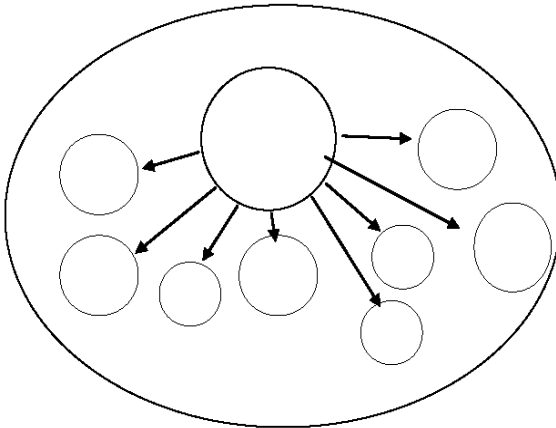


Source: Jan Aart Scholte, (1998), *The Globalization of World Politics*, *The Globalization of World Politics, An Introduction to International Relations*, (Ed.by. John Baylis-Steve Smith), Oxford, Oxford University Press, p.21 (Redessiné par l'auteur de cet article)

Il nous faut aussi étudier de près le comportement des États sous la mondialisation pour arriver à concrétiser le système international comme conçu par Messner-Nuscheler dans le schéma II. Bien qu'il existe un contrôle monopoliste sur les États, n'oublions pas qu'il existe aussi une concurrence

importante parmi les États puissants, essayant de tirer le maximum d'avantages de la mondialisation.

Schéma II L'ordre basé sur un État mondial



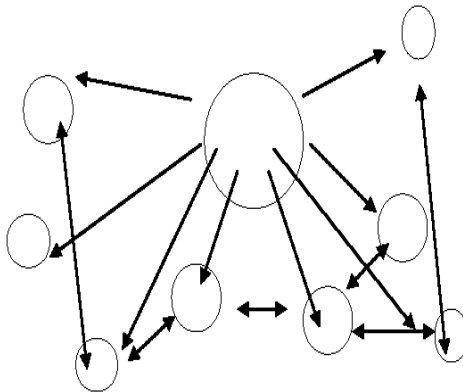
Source : Messner, Dirk - Nuscheler, Franz, (2002) "Order based on a world state", dans "World Politics-Structures and Trends", *Global Trends&Global Governance*, (Ed.by. Paul Kennedy-Dirk Messner-Franz Nuscheler), London, Pluto Press and Development and Peace Foundation, , p.136 (Redessiné par l'auteur de cet article)

Aujourd'hui, les États luttent pour survivre et pour atteindre leurs buts et intérêts propres. Ceci est souligné par le schéma III.

En fait, « [...] les États sont influencés par cette double logique. Ils recherchent des occasions de tirer profit d'un autre, mais en même temps, s'assurent que d'autres ne tirent pas profit d'eux-mêmes [...] » (Walt dans Mearsheimer, 1994: 12).

L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

Schéma III L'ordre mondial en hégémonie

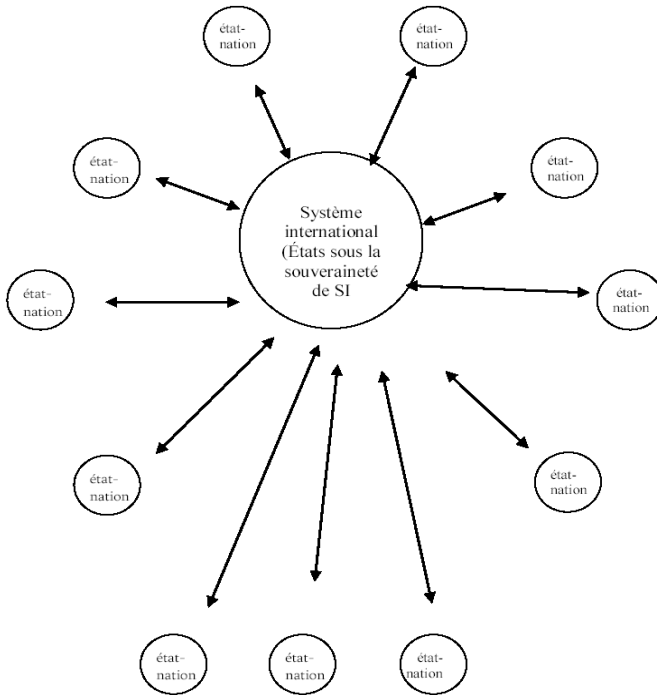


Source: Messner, Dirk - Nuscheler, Franz, (2002), "World Politics-Structures and Trends", *Global Trends&Global Governance*, (Ed.by. Paul Kennedy-Dirk Messner-Franz Nuscheler), London, Pluto Press and Development and Peace Foundation, p.136 (Redessiné par l'auteur de cet article)

Pour ces raisons, il y a beaucoup de questions et de réserves au sujet de ce système qui peut être vu comme un système de coexistence et devrait être conçu comme capable de partager et d'augmenter les bénéfices de chacun. De plus, ce système de concert est-il capable de « réduire la probabilité de la guerre ? » (Kaufman, 2001).

Poursuivons notre analyse avec le schéma IV. Malgré la complexité du système international, ce dernier rend les États-nations tous dépendants de sa dynamique. Afin de schématiser bien, nous avons mis ici des États tournants comme des satellites tournant autour du système international et y compris dans le système lui-même.

Schéma IV Le modèle « satellite » des États-nations dans le système international



Source : Le Schéma IV est dessiné par l'auteur de cet article et inspiré de "Models of world order" dans Dirk Messner-Franz Nuscheler, (2002), "World Politics-Structures and Trends", Global Trends & Global Governance, (Ed.by. Paul Kennedy-Dirk Messner-Franz Nuscheler), London, Pluto Press and Development and Peace Foundation, p.136

L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

III. LE FACTEUR DYNAMIQUE PRINCIPAL DANS LES RELATIONS ENTRE LES ÉTATS ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX DU SYSTÈME INTERNATIONAL ACTUEL : LE FACTEUR LOCOMOTIF EST LA MONDIALISATION

Les O.I, créés et organisés par leurs membres, les États, pourraient graduellement commencer à contrôler ces mêmes États et peuvent d'ailleurs intervenir dans les structures étatiques de ces derniers. Ceci signifie en d'autres termes qu'il y a des interventions directes des OI dans la souveraineté des États. La plupart des grands OI (économique ou politique) interviennent dans la souveraineté des États et sont également considérés comme les piliers de la mondialisation.

Le concept courant de la mondialisation était évalué dans le passé comme une contre-position au réalisme et au pluralisme (Viotti-Kauppi, 1987 :9-11). Or, comme il fut avancé en 2005 par Ritchie, il faudrait également s'arrêter sur l'idée qu'il y a une distinction entre le mondialisme et le globalisme. Ritchie avait défini auparavant que « [...] le mondialisme et la mondialisation sont pareils, mais si vous y regardez de plus près, il est clair qu'ils sont tout à fait opposés de sens. Je définirais la mondialisation comme un processus où les entreprises déplacent leur argent, leurs usines et leurs produits tout autour de la planète à une vitesse toujours plus rapide et à la recherche d'une main d'œuvre toujours moins chère, et ceci avec une volonté d'ignorer ou d'abandonner les lois de protection du consommateur, du travailleur et de l'environnement. En tant qu'idéologie, elle est en grande partie libérée de toute considération morale. En revanche, le mondialisme est la croyance que nous partageons tous une planète commune et fragile et que la survie de celle-ci exige un respect mutuel et un traitement soigneux de la terre et de ses habitants. Les moyens de communication pour une meilleure intercompréhension, le partage des ressources sur la base des capitaux propres et de la durabilité, et une entraide en période de besoin sont trois dispositifs centraux qui fortifient structurellement le mondialisme. » (Ritchie, 2005)

Selon Stiglitz, le principal problème n'est pas la mondialisation, mais l'existence de quelques organismes internationaux jouant un rôle essentiel dans son expansion et dans ses applications. Ainsi, Stiglitz explique que «...la

mondialisation a apporté une meilleure santé, ainsi qu'une société civile active et luttant pour plus de démocratie ainsi qu'une meilleure justice sociale. Le problème n'est pas la mondialisation, mais la façon dont elle a été dirigée. Une partie du problème est due aux organismes économiques. Le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC ont contribué à poser les règles du jeu. Or elles ont été faites de façon à trop souvent servir les intérêts des pays industrialisés les plus avancés plus que ceux qui sont en voie de développement... » (Stiglitz 2003 : 214)

Stiglitz croit également que «... la mondialisation — qui signifie la suppression des barrières afin d'atteindre le libre-échange peut être une force pour le bien commun et a le potentiel d'enrichir chacun dans ce monde, en particulier les plus démunis. Seulement, le processus de mondialisation a été contrôlé par des accords de commerce international qui ont eu un impact considérable sur le développement de ces pays et c'est ce qui a besoin d'être radicalement repensé... » (Stiglitz, 2003 : 9-10).

Par conséquent, alors que les organismes internationaux dirigeant le processus de mondialisation sont capables de modeler le concept de la souveraineté des États, les comportements des États sont régis par les règles des OI et vice versa. Il est donc admis que « le système international a été formé sur les principes de souveraineté et d'autodétermination nationales [...] [et] les États-nations et le système international se constituent mutuellement selon ces principes [...] » (Kaufman, 2001). Cette situation fragilise considérablement l'équilibre déjà sensible du système international.

IV. LA MONDIALISATION D'AUJOURD'HUI AFFECTE-T-ELLE LA SOUVERAINETÉ?

En réalité, le dilemme commence ici. D'une part, la mondialisation est un processus qui ne peut être abandonné, et d'autre part, certains OI agissent dans la souveraineté des États et sont considérés comme les locomotives de cette mondialisation inégale. En résultat, l'expansion de la mondialisation change la nature du concept de souveraineté. Dans cette idée, il faut se souvenir que l'ONU, qui tente de jouer un rôle pour la paix dans le monde et pour empêcher la propagation des conflits, a été à plusieurs reprises contournée par quelques grandes puissances du 21^e siècle. Si nous nous référons à certains faits historiques, entre autres celui de 2003 lorsque les États-Unis ont débuté avec leurs alliés, la guerre en Irak sans l'approbation du Conseil de Sécurité de

L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

l'ONU, contrairement à la guerre de Corée (1950-53), à la deuxième guerre du Golfe (1991), et à l'opération militaire en Somalie (1992). Cet acte peut-être expliqué par le fait ce n'est aucunement par inadvertance que nous arrivons à la conclusion que quelques États peuvent avoir un comportement diplomatique et politique plus souverain et plus libre dans le système international. Il peut aussi être interprété comme un acte autonome d'un des états fondateurs de ce genre d'OI. Autrement dit, les pays fondateurs utilisent leur force économique, politique, militaire et financière et ont aussi le privilège du droit de vote et du vote pondéré (FMI, 2010), ce qui n'occasionne pas l'équidistance systémique

En réalité, ces avantages de quelques États au sein des OI créent l'inégalité dans le système. En effet, alors que la majeure partie des États est obligée de suivre les directives de ces OI, quelques-uns peuvent agir en toute souveraineté. Or pour une bonne marche du système, une réelle harmonie et une absence de conflit sont nécessaires, autrement c'est le déséquilibre.

Dans une de ses analyses, Kaufman (2001) annonce la fin de l'anarchisme, le déclin des guerres internationales et de l'augmentation relative des guerres civiles (Kaufman 2001), ce qui peut être compris comme établissement de plus de paix dans le système.

Or, le 21e siècle a été vu comme l'apparition d'un anarchisme relatif et de guerres régionales affectant la sécurité mondiale dans son ensemble.

Dans ce contexte, si les derniers événements représentent une exception, on peut penser que le déclin de l'anarchisme et des conflits internationaux continuera sur cette voie, mais ceci reste difficile à dire que le contrôle de la mondialisation est également mis en concurrence. Le problème central provient d'ailleurs de cette concurrence, qui multiplie dans le même temps les interventions militaires afin d'avoir plus de contrôle sur certaines aires stratégiquement intéressantes. Nous savons aussi qu'en raison du contrôle de la mondialisation, la concurrence qui vise à augmenter le champ d'influence de chaque État rend le système international plus anarchique encore, car la plupart des États ne peuvent jouir de leur souveraineté, tel était le cas avant l'apparition des superpuissances. Ainsi, les organismes internationaux jouissent aujourd'hui d'une influence non négligeable dans la politique intérieure des États qui sont en voie de développement, dont les économies étant en transition sont de ce fait ouvertes aux interventions externes. Rappelons ici qu'il n'y a aucune pression directe sur ces pays comme ce fut le cas avec l'impérialisme et le colonialisme par exemple.

V. DES PILIERS DE LA MONDIALISATION AFFECTANT LA SOUVERAINETÉ

Dans le système international, on constate que les États en voie de développement se conforment en grande partie aux lignes politiques préconisées par le Fonds Monétaire international (FMI), la Banque Mondiale (BM) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Même les directives du G-8 sont généralement suivies sans grande opposition. Les puissances moyennes aussi tentent de s'intégrer et de suivre les politiques de ces OI. En effet, la Chine est elle aussi devenue membre de l'OMC et s'en sert aujourd'hui pour son expansion économique. La Russie, quant à elle, est devenue membre du G-8 en 2006, alors même qu'elle le considérait comme un club de capitalistes avant 1991. Aujourd'hui, elle l'utilise pour augmenter son prestige, particulièrement en Asie et en Europe.

Mearsheimer pense que « les établissements ont une influence minimale sur le comportement des États et ils ne peuvent ainsi tenir leur promesse de favoriser la stabilité dans le monde après la Guerre froide. [...] » (Mearsheimer, 1994:7). D'autre part, Jain analysant les effets de la mondialisation en Inde explique que « la mondialisation a rendu impossible pour l'État d'appliquer les principes imposés par l'OMC dans leur propre pays "en les transposant comme lois". Après être devenu membre de l'OMC, ce ne sont pas les principes directifs, mais les diktats de l'OMC qui sont devenus fondamentaux dans la gouvernance du pays » (Jain, 2002). Il est d'avis que ces directives s'assemblent avec les droits de l'homme (droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels et droit au développement) énoncés dans la constitution de l'Inde. (Jain, 2002) Et il suppose même que « [...] les élites de ce pays pensent que cette perte de souveraineté au profit de l'OMC, de BM et du FMI est bien plus néfaste que l'esclavage d'avant août 1947 [...] » (Jain, 2002).

L'opinion de Jain est également partagée par Tabb qui pense qu'une «[...] grande conscience des gouvernements d'OI comme le FMI, qui agit comme agent de recouvrement pour les banques et impose un régime d'austérité aux nations débiteuses ; ou comme l'OMC, qui a forcé les pays en voie de développement à accepter des accords largement considérés comme injustes, a poussé beaucoup d'Américains à exiger que leur pays utilise l'influence prédominante de l'OMC pour changer la façon selon laquelle ils fonctionnent et qu'il poursuive l'annulation de la dette des pays endettés et encourage

L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

l'adoption des principes de droit du travail et de protection de l'environnement par les OI. » (Tabb, 2002: 20)

D'un autre côté, obéir aux règles des OI signifie une « gouvernance télécommandée des États avec lesquels on s'entretient facilement. Ici, le FMI est un exemple tout à fait remarquable. Depuis sa création, le FMI prête aux pays en voie de développement. Or ce prêt crée une dépendance des États endettés et naturellement la plupart d'entre eux, donc une part importante des économies mondiales, se retrouvent maintenant sous la tutelle du FMI. » (Tabb, 2002:27) Cette tutelle signifie pour les emprunteurs : les consensus de Washington, un ordre du jour néolibéral, des taux d'intérêt élevés, un régime d'austérité, l'obligation de dévaluations et de privatisations, des réductions de budget au gouvernement, des paiements aux créanciers étrangers et moins de budgets pour la santé et l'éducation publiques. (Tabb, 2002:27)

En outre, il faut spécifier que le comportement d'un État sous la tutelle du FMI sera limité comme celui-ci n'est pas seulement endetté, mais obligé également à suivre des engagements qui lui sont imposés. Ce type de relation a déséquilibré l'économie nationale de nombreux États et les « riches se sont enrichis tandis que les pauvres se sont appauvris. L'écart de richesse s'est encore creusé. » (Strange, 1998: 137)

Ces faits approuvent en réalité l'idée principale d'une « [...] fausse promesse des institutions internationales... » que Mearsheimer a relayé, or ceci détonne avec l'idée que « les organismes internationaux ont une influence minimale sur le comportement des États. » (Mearsheimer, 1994: 7)

VI. UNE PROPOSITION DE FORMULE DE SOUVERAINETÉ EN CONTEXTE DE MONDIALISATION

Après être concentrés sur le concept de souveraineté en relation avec la mondialisation et le contrôle des OI, nous pouvons en déduire la formule suivante concernant les pays en voie de développement :

$$\textit{Technologie} + (\textit{rapidité}) = \textit{mondialisation} \geq \textit{système international} > \textit{souveraineté} (\textit{État-nation}) \text{ (Ertekin, 2005 : 62)}$$

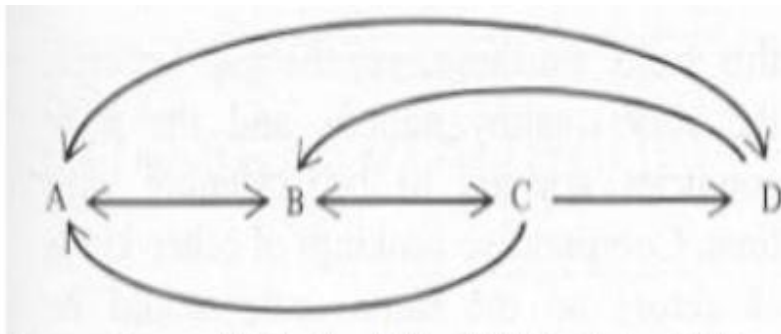
En abrégé, cette nouvelle formule d'Ertekin sera interprétée en abréviation comme : $T + (r) = G \geq S > s$

En conséquence, l'État est en train de devenir un satellite du système international en contexte de mondialisation, comme démontré sur le schéma I. Dans la formule, on voit clairement que le facteur influençant le système international est la mondialisation. Elle lui donne sa couleur centrale et la politique et le politique du système international sont organisés selon les concepts mondialistes

VII. PROPOSITIONS DE MODÈLES SUR LE CONCEPT DE LA SOUVERAINETÉ : MODÈLES DE NÉO-HOPKINS ET DE MANSBACH

Après avoir vu les définitions de la souveraineté et souligné les influences de la mondialisation sur celle-ci, il serait utile d'esquisser les modèles de la souveraineté pour se concentrer sur les perceptions précédentes et réelles du système international. Par conséquent, pour définir l'évolution de la souveraineté, nous pouvons prendre comme référence le modèle de « l'égalité du souverain » employé par Hopkins-Mansbach. (Hopkins & Mansbach, 1973 : 83) vu dans le schéma ci-dessous :

Schéma V. Le Modèle de l'égalité du souverain



Source : Raymond F.Hopkins-Richard W.Mansbach, (1973),
Structure and Process in International Politics, New York,
Harper & Row, Publishers, p.83

L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

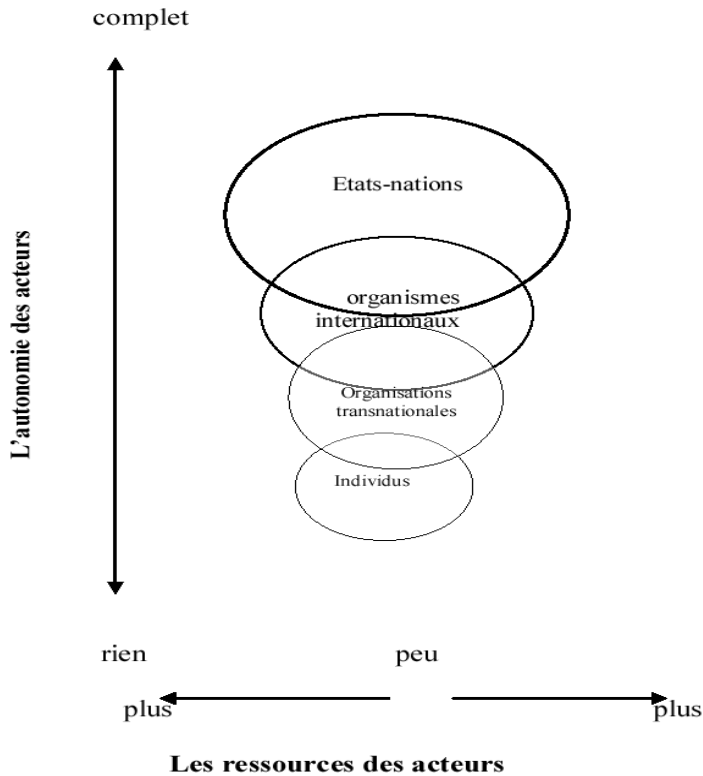
Ce modèle était plus compatible avec la souveraineté westphalienne. Selon Hopkins-Mansbach, « [...] bien que ce modèle ait une certaine base empirique [...] cela n'a probablement jamais été une description satisfaisante de la politique internationale [...] » (Hopkins & Mansbach, 1973 : 83).

C'est après l'établissement de relations égales et intenses entre les États, surtout pendant le 18^e siècle, et quand les États protégeaient leurs positions d'acteurs centraux dans le système international que les OI ont commencé à occuper une place dans la hiérarchie internationale. Avant l'avènement de la mondialisation et de son influence directe, un État agissait plus souverainement dans ses relations.

VIII. LES AUTONOMIES ET RESSOURCES DES ACTEURS ET LE MODÈLE DE SOUVERAINETÉ DE HOPKINS-MANSBACH

En conséquence, dans la hiérarchie du système international, l'État est placé au premier rang, au-dessus de tous les autres acteurs, de même que les OI figurent à la 2^e place (voire le schéma VI).

Schéma VI Le Modèle de l'autonomie et ressource des acteurs



Source: Raymond F.Hopkins-Richard W.Mansbach, (1973), Structure and Process in International Politics, New York, Harper & Row, Publishers, p.83 (Redessiné et traduit par l'auteur de cet article)

En d'autres mots, « [...] la structure internationale contemporaine devient de plus en plus complexe » (Hopkins & Mansbach, 1973 : 83). Autrefois, les États formaient le système international et l'influence des OI était minimale sur leur comportement et de ce fait les États étaient considérés comme les principaux acteurs du système international. Ainsi, selon le modèle original de Hopkins et Mansbach, les États sont les premiers acteurs dans la hiérarchie

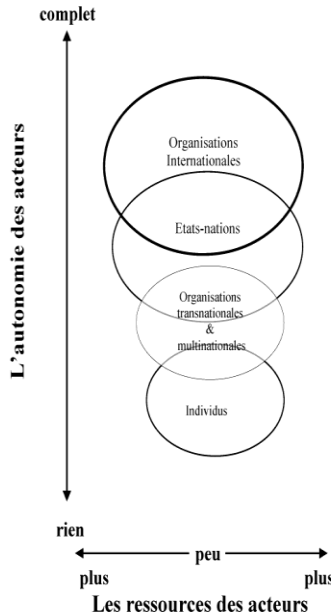
L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

internationale. Les acteurs suivants sont les OI et les organismes transnationaux. Ici, l'État-nation a un réel contrôle sur sa capacité à exercer sa souveraineté.

IX. PERTE DE SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS ET PROPOSITION DU NÉO MODÈLE HOPKINS-MANSBACH I

Dans le système international, les États ont plus que jamais commencé à perdre leur importance tandis que les OI ont accru la leur. Du fait de cette évolution, dans notre proposition de nouveau modèle, nous démontrons que les OI deviennent les premiers et principaux acteurs dans la hiérarchie internationale. Les États viennent après eux, mais apparaissent devant les organismes transnationaux, et les sociétés multinationales. Voir le schéma VII.

Schéma VII Perte de souveraineté des États-nations et proposition de néo-modèle Hopkins-Mansbach I sur les limites de l'autonomie et les ressources des acteurs



Source: Redessiné par l'auteur de cet article & inspiré de "Raymond F.Hopkins - Richard W.Mansbach, (1973), Structure and Process in International Politics, New York, harper & Row, Publishers, p.83"

D'après cette proposition de modèle, dans la hiérarchie internationale, les OI deviennent les premiers acteurs, viennent respectivement après eux, les États-nations et les organismes transnationaux. Nous pouvons donc clairement convenir ici que les OI ont commencé à être plus influents sur les États-nations, particulièrement ceux de l'Union européenne, du FMI, de l'OMC et de la Banque Mondiale. Ces derniers ont plus d'autorité pour diriger les États membres (parties). De ce fait, les organismes internationaux sont placés au sommet de la hiérarchie et sont particulièrement influents sur les pays en voie de développement. En conclusion, la souveraineté de l'État se perd au profit de l'organisation internationale.

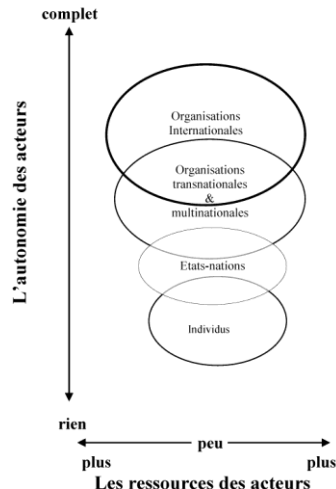
L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

X. PERTE DE SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS ET DE LA PROPOSITION DU NÉO-MODÈLE HOPKINS-MANSBACH II

Ce 2^e modèle démontre que dans la hiérarchie des relations internationales, les organismes transnationaux et les compagnies internationales ont une influence et une puissance non négligeable sur les pays en développement. Le développement de ces pays nécessite des investissements directs étrangers venant de multinationales. C'est donc pour cette raison que l'influence de l'État-nation peut être placée entre les organismes internationaux, transnationaux et les sociétés multinationales, ou bien placée après ceux-là.

Un autre modèle pourrait être défini sur le schéma VIII. Ce schéma explique qu'un pays n'est pas seulement dans une relation, il est aussi dans un état d'échange avec les organismes internationaux et transnationaux, et qu'il a besoin de se développer socialement et économiquement. Or, pour un tel développement, un État a besoin d'investissements directs étrangers venant de multinationales.

Schéma VIII Perte de souveraineté des États-nations et proposition du néo-modèle Hopkins-Mansbach II sur les limites de l'autonomie et les ressources des acteurs



Source: Redessiné par l'auteur de cet article & inspiré de "Raymond F.Hopkins - Richard W.Mansbach, (1973), Structure and Process in International Politics, New York, harper & Row, Publishers, p.83"

Dans ce modèle, les États perdent encore plus de souveraineté dans la hiérarchie mondiale. Les pays en développement sont les premiers concernés, et ils ouvrent leurs portes aux compagnies multinationales, car ces dernières sont un facteur d'acquisition des nouvelles technologies et de nouvelles possibilités de production. Ce type de relation ne signifie pas que les multinationales ont un pouvoir d'influence direct sur la souveraineté d'un État, néanmoins, on ne peut négliger leur existence.

En effet, en examinant les 100 économies mondiales les plus importantes sur la base du produit intérieur brut (PIB), on note que 51 % d'entre elles étaient composées en 1999 de sociétés multinationales et le reste était des États. (Anderson & Cavanagh, 2004 : 9). Étudions de plus près ces données. En 1983, le nombre de multinationales américaines était 90 et en 1999 plus que 82. Parmi ces compagnies, on comptait 37 d'origines japonaises en 1983, et elles passaient à 41 en 1999. Quant aux compagnies originaires de l'Union

L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

européenne, on en dénombrait 54 en 1983, et 65 en 1999. (Anderson & Cavanagh, 2004 :8) En outre, il est très important de préciser que la vente totale des 200 multinationales principales représente l'équivalent de 27,5 % des activités économiques mondiales et constitue donc 0,78 % de la main d'œuvre internationale avec 22.682.166 ouvriers. (Anderson & Cavanagh, 2004 :5). Parmi les 500 principales multinationales, 179 compagnies viennent des E.U (États-Unis d'Amérique), 148 de l'UE et 107 du Japon. (Rugman, 2001 : 139). Soit, sur 500 multinationales, 441 proviennent de ces régions faisant partie du Nord. (Rugman, 2001 : 8). Cependant, bien que le chiffre des compagnies multinationales descende et que celui des États-nations augmente parmi les 100 économies mondiales selon les données de 2008 (Hoornweg et al. 2010), l'importance et la contribution des compagnies multinationales dans le domaine des investissements et des développements économiques, surtout des pays en voie de développement ne peuvent pas être niées. D'ailleurs, elles continuent à jouer un rôle dominant dans la richesse et la croissance économique des pays. Ici, l'exemple le plus pertinent peut être donné pour démontrer la croissance économique de la Chine.

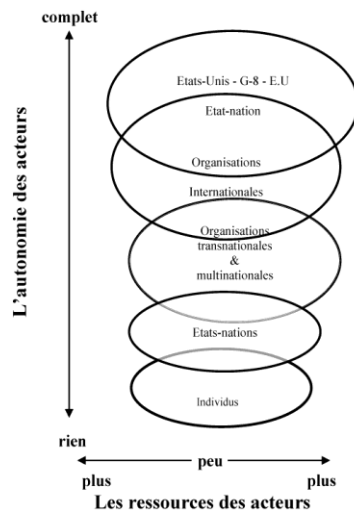
En bref, les transactions et les investissements effectués par les multinationales leur confient une importance considérable et les qualifient comme acteur essentiel de la hiérarchie mondiale. Elles jouent un rôle central dans la mondialisation et la plupart de ces compagnies sont américaines. À ce sujet, Tabb indique que l'essence de la mondialisation se trouve sous l'hégémonie des États-Unis. Selon lui, « [...] l'hégémonie ne concerne pas seulement le gouvernement des États-Unis, mais aussi en même temps les entreprises transnationales basées aux États-Unis et les entités financières internationales qui participent à la mondialisation. Ainsi, ce n'est pas vraiment la mondialisation qui ordonne, c'est le fait que les règles de la mondialisation sont décidées par les puissants et imposées à tous les autres [...] » (Tabb, 2002 : 14)

XI. HÉGÉMONIE DES ÉTATS-UNIS ET PROPOSITION DU NÉO-MODÈLE HOPKINS-MANSBACH III

En conclusion, notre modèle de proposition expose l'idée selon laquelle bien que l'influence des organismes internationaux sur les États indépendants (en voie de développement) soit largement dominante, un État comme les États-Unis ne semble pas avoir perdu de contrôle. Au contraire, en raison de sa

puissance et de ses privilèges de membre fondateur de beaucoup de ces organismes internationaux (avantage au vote, contrôle des mécanismes décisionnels), qui sont aujourd'hui devenus les piliers de la mondialisation (FMI, BIRD, OMC, OTAN, ONU et G-8). Ainsi il convient de considérer les États-Unis comme un pays dominant et pilier de la mondialisation à son tour, bien que ce dernier ait subi une certaine perte de prestige ces dernières années, après la divulgation des fausses preuves utilisées dans l'affaire de l'occupation de l'Irak en 2003, des crises financières aux États-Unis en 2008-2009 ayant recours la première fois dans son histoire depuis 1939 aux aides financières de l'Europe, et documents diplomatiques divulgués par Wikileaks en 2010.(Wikileaks,2010)

Schéma IX Hégémonie des États-Unis et proposition du néo-modèle Hopkins-Mansbach III



Source: Redessiné par l'auteur de cet article & inspiré de "Raymond F.Hopkins - Richard W.Mansbach, (1973), Structure and Process in International Politics, New York, harper & Row, Publishers, p.83"

D'après le modèle ci-dessus, les États-Unis sont au sommet de la hiérarchie internationale en raison du privilège et des avantages de leur leadership. Viennent ensuite les organismes internationaux et les organismes

L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

transnationaux, puis les États-nations apparaissent au 4^e niveau de cette hiérarchie.

En effet, « la politique a délibérément encouragé l'établissement de ces organisations telles que le GATT, la Banque Mondiale et le FMI qui a créé un système économique international ouvert [...] » (Nye, 2002 : 91) et aujourd'hui la mondialisation accentue la puissance américaine et aide les E.U à jouer un rôle central à tous ses niveaux. (Nye, 2002 : 91)

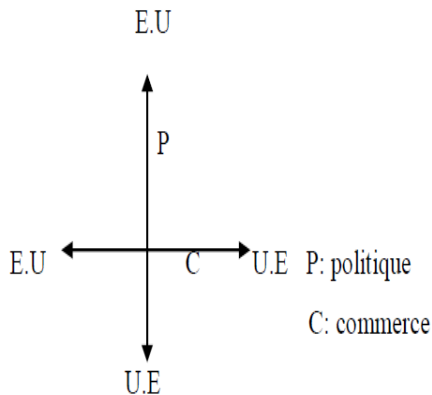
Pour cette raison, la souveraineté des E.U n'a pas été remise en cause par les organismes internationaux, et de plus, ils tirent profit de ces derniers : « [...] ces établissements négocient les intérêts des entreprises transnationales et des institutions financières basées aux E.U. » (Tabb, 2002 :20). « La prépondérance américaine fournit une stabilité géopolitique remarquable en ce début de 21^e siècle. Dans pratiquement chaque coin du globe, la puissance et les buts des E.U concernent le maintien de la paix. Même les pays ayant la possibilité de contester la conduite américaine, telle que l'Allemagne et le Japon, choisissent de ne pas faire ainsi. L'omniprésence, même culturelle, des E.U les dote d'une influence plus solide les plaçant au-dessus des affaires globales, ce qu'aucune autre puissance dans l'histoire n'a pu acquérir [...] » (Kupchan et coll. 2001: 1).

D'autre part, il faut préciser que du point de vue du défi économique, la Chine considérée comme une économie à croissance rapide (CNN International) et l'Europe solidifiée par un marché et une monnaie unique constituent un contrepoids contre la puissance américaine (Kupchan 2001 :1). Également, « l'Union européenne qui a réussi à approfondir son niveau d'intégration et à inclure de nouveaux membres aura bientôt sur le monde du commerce une influence égale à celle des E.U [...] » (Kupchan 2001 : 1). Cependant, au long terme, ces problématiques ne pourront pas affecter les E.U , car la plupart des membres de l'UE sont soit membre du G-8, soit de l'OTAN, soit des deux. Les États-Unis ont d'ailleurs une certaine influence sur de nombreux pays de l'Est européens. En effet, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie et d'autres ont soutenu les interventions des États-Unis en Irak en 2003 et les États-Unis ont des relations diplomatiques très solides et des alliances stratégiques avec ces pays.

Les pays de l'Est ne sont pas les seuls à soutenir les E.U. Par exemple, étant membre du G-8, l'Angleterre et l'Italie se comportent en véritables alliés des E.U, et ils ne manquent aucune occasion de supporter les déclarations faites par Washington. Cependant, lors de la 2^e guerre en Irak, en 2003, l'Allemagne et la France se sont positionnées contre les E.U.

En outre, alors que les E.U établissent des relations étroites avec l'UE grâce à la TAFTA (la zone de libre-échange transatlantique), ils développent aussi leurs relations en Asie, par le biais de l'APEC (Coopération économique de l'Asie et du Pacifique).

Schéma X La corrélation entre E.U et U.E

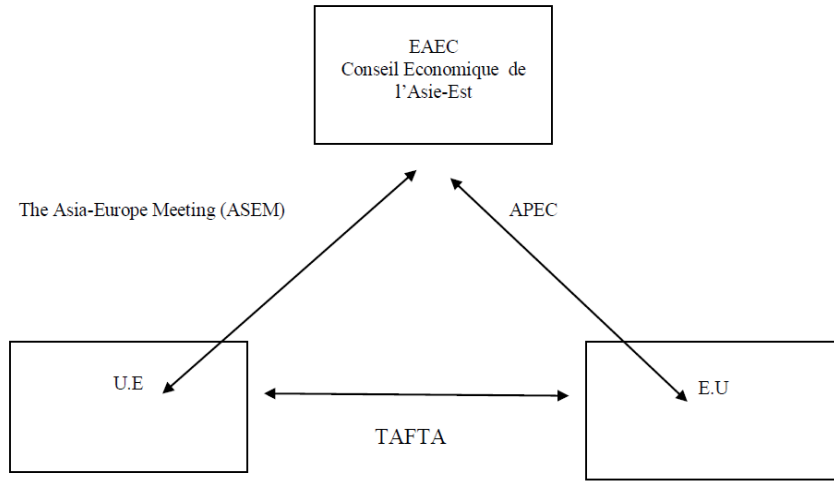


Source : le schéma est fait par l'auteur de cet article, étant inspiré de la corrélation de relations commerciales et politiques entre les États-Unis et l'Union Européenne. Voir aussi : "Bülend Aydın Ertekin, (2005), Amerikan'ın Küreselleşen Hakimiyeti ve Saldırı Planı (L'hégémonie en état de mondialisation de l'Amérique et le Plan de l'attaque), IQ, Istanbul, p.182".

Comme présenté dans les schémas X et XI, il existe une interdépendance tant aux échelles économiques et politiques entre les États-Unis et l'Union européenne.

L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

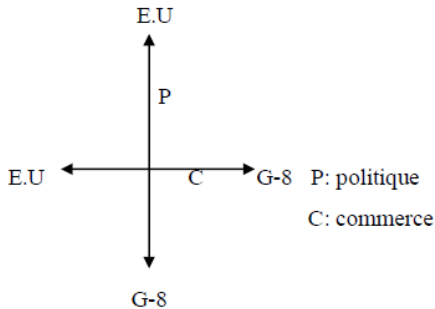
Schéma XI les dialogues de processus, les trois pôles de l'économie en état de mondialisation.



Source : Redessiné par l'auteur de cet article et tire de "Dieter. Heriber , (2002), "World Society -Structures and Trends", *Global Trends & Global Governance*, (Ed.by. Paul Kennedy-Dirk Messner-Franz Nuscheler), London, Pluto Press and Development and Peace Foundation, p.81".

Du point de vue politique, l'hégémonie américaine est une réalité incontestable qui s'inscrit dans la souveraineté des autres États et acteurs internationaux sans que la souveraineté américaine subisse aucun dommage. Étudions maintenant de plus près les données concernant le G-8 où là encore, les États-Unis jouissent d'une puissance remarquable. En effet, le pourcentage d'exportation des pays du G-8 destinés aux E.U et le taux d'importation de ce dernier constituent un rapport important. Ainsi, en partant de cette idée, l'intimité de cette relation entre les États-Unis et le G-8 nous pousse à schématiser ce lien dans une corrélation telle qu'elle est dessinée dans le schéma suivant.

Le schéma XII La corrélation entre E.U et G-8



Source : le schéma est fait par l'auteur de cet article, étant inspiré de la corrélation de relations commerciales et politiques entre les États-Unis et G-8/G-7. Voir aussi : "Bülend Aydın Ertekin, (2005), Amerikan'ın Küreselleşen Hakimiyeti ve Saldırı Planı (L'hégémonie en état de mondialisation de l'Amérique et le Plan de l'attaque), IQ, Istanbul, p.182".

Ainsi, l'hégémonie américaine est une réalité incontestable qui arrive à contourner les limites dues à la souveraineté des autres États sans que la sienne soit touchée, ou bien comme dirait Richelieu sans que sa « raison d'État » soit remise en question.

Dans notre étude, bien que nous ayons traité les données commerciales d'exportation et d'importation américaine à l'intérieur du G8, nous ne les avons pas exposées. Ces données servent également à soutenir notre thèse sur le plan économique tout en mettant en évidence très clairement que les États-Unis sont une puissance économique très importante dans le G-8.

Le pourcentage d'exportation des pays du G-8 destiné aux États-Unis et celui d'importation de ce dernier constitue un taux important. Ceci prouve l'importance de leurs relations économiques avec les États-Unis et signifie aussi que leurs intérêts ne peuvent pas aller à l'encontre de la politique des États-Unis et de sa place dans le système international. Les critiques de Tabb vont dans le même sens. Il pense que « le gouvernement des États-Unis a toujours vu le droit international comme quelque chose qui s'applique à d'autres alors même que nous voulons forcer ces autres en question à faire quelque chose qu'ils ne veulent pas faire [...]. Mais nous avons toujours refusé de permettre l'application de cette loi à nous et aux nôtres... » (Tabb, 2002 :20-21)

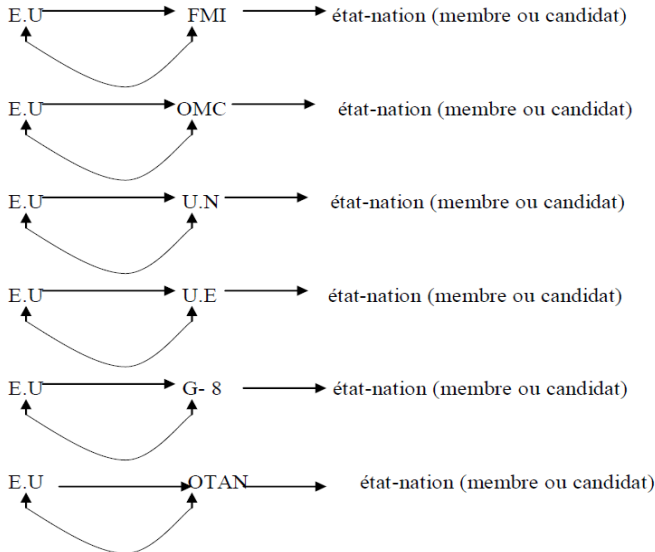
L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

Ces données sont un exemple de la raison pour laquelle les États-Unis ont plus de pouvoir sur le G-8, et sur d'autres organismes internationaux considérés comme piliers de globalisation (FMI, OMC, banque mondiale, OTAN et ONU). Nous pouvons alors proposer un modèle final de Néo-Hopkins-Mansbach qui caractériserait la place des États-Unis au premier niveau de la hiérarchie du système international.

Selon ce modèle, on voit que les États-Unis protègent leur puissance d'État-nation et ont été rangés au sommet du système international en protégeant leur souveraineté d'État-nation sans laisser les autres forces intervenir dans leur politique. Également en examinant les schémas IX, X, XI, XII on peut en déduire que les états du G-8 tels que la France, l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne qui sont également des membres de l'Union européenne pourraient être rangés juste en dessous des États-Unis étant donné que ces pays sont les pays fondateurs de l'expansion de l'UE, et ont plus d'avantages et de puissances que les pays périphériques et les nouveaux membres en raison de leurs positions économiques.

En guise de conclusion, le schéma XIII reflète le système international.

Le schéma XIII Scène internationale et partage de la souveraineté



Source : Inspiré par l'auteur de cet article de « Raymond F.Hopkins-Richard W.Mansbach, (1973), Structure and Process in International Politics, New York, Harper & Row, Publishers, p.83

CONCLUSION

En fait, selon les analyses communes, bien que la puissance américaine ne dure pas indéfiniment (Kupchan et coll., 2001:1) ou qu'avec le temps la mondialisation puisse diluer cette puissance (Nye 2002 :91). La mondialisation actuelle vécue par le monde entier peut-être évaluée comme la mondialisation supervisée par les États-Unis.

De cette manière, le néo-modèle Hopkins-Mansbach III démontre que, pendant que les pays en voie de développement perdent leur hégémonie comme État-nation dans le système international au profit des organismes internationaux, cependant, les États-Unis continuent à protéger son rang et son titre comme État-nation au sommet de la hiérarchie internationale puisque sa puissance et son influence dans les relations internationales continuent à

L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

dominer malgré certaines démarches suivies et actes négatifs posés par les États-Unis.¹

Seulement Kupchan et Nye indiquent que la dominance des États-Unis dans le monde ne continuera pas de cette façon. Dans notre analyse, la réalité concerne le temps présent, et nous pouvons remarquer que la souveraineté des organismes internationaux et transnationaux continue d'augmenter le champ d'intervention dans la souveraineté des pays en voie de développement, et dans ce « partage » de souveraineté, les États-Unis sont rangés au 1^{er} niveau de la hiérarchie internationale sans perdre de puissance et de souveraineté pendant que les autres continuent partiellement ou graduellement à perdre.

Bien que ceci puisse être jugé comme problématique, la coopération étroite des divers hommes d'État avec les politiques américaines, elles-mêmes imposées aux diverses régions, États et organismes internationaux, confirme notre thèse. D'autre part, il ne faut pas oublier que les propositions de modèles peuvent changer. Ainsi, on peut y ajouter ou en effacer d'autre pendant que les acteurs sont sujets à changer de place. En d'autres mots, il ne faut pas oublier que ces acteurs rivalisent, et ils se disputent forcément la première place.

BIBLIOGRAPHIE

CLAUDE , Inis L. , Jr., (1971), **Swords Into Plowshares: The Problems and Progress of International Organization**, 4th ed. New York: Random House” dans John J. Mearsheimer, (Winter, 1994-1995), “The False Promise of International Institutions”, *International Security*, Vol.19, No.3

CNN International, “Eye on China”, May 18, 2005, http://www.afaqs.com/news/company_briefs/index.html?id=4363_CNN+International+launches+Eye+on+China+Week , Consulté sur internet le 30 Septembre 2011

¹Jusqu'ici, des prétextes pour l'occupation américaine en Iraq et des crises financières inattendues des années de 2008-2009 qui poussèrent les États-Unis à avoir recours à l'Europe, et finalement des documents publiés par Wikileaks ont mis la diplomatie américaine dans une mauvaise position.

ERTEKİN, Bülend Aydın (2005), **Amerikan'ın Küreselleşen Hâkimiyeti ve Saldırı Planı**, IQ, İstanbul

HOORNWEG, D., P. BHADA, M. FREIRE, C.L. Trejos GÓMEZ, R.DAVE. (2010), **Cities and Climate Change : An Urgent Agenda**. World Bank <http://siteresources.worldbank.org/INTUWM/Resources/WorldsTop100Economies.pdf> , Consulté sur internet le 30 Septembre 2011)

KUPCHAN Charles A. et.al., (2001), **Power in Transition**, Charles

KUPCHAN A., “Introduction: Explaining peaceful power transition”, United Nations University Press, New York

LIPSON, Charles (1994), **“Is the Future of Collective Security Like the Past?”** dans “George W.Downs, ed., **Collective Security beyond the Cold War**, Ann Arbor: University of Michigan Press” dans John J. Mearsheimer, (Winter,1994-1995), “The False Promise of International Institutions”, **International Security**, Vol.19, No.3.

MESSNER, Dirk; NUSCHELER Franz,(2002), **“World Politics-Structures and Trends”, Global Trends&Global Governance**, (Ed.by. Paul Kennedy-Dirk Messner-Franz Nuscheler), London, Pluto Press and Development and Peace Foundation.

MEARSHEIMER, John J., (Winter,1994-1995), “The False Promise of International Institutions”, **International Security**, Vol.19, No.3.

NYE Joseph S., (2002), **The Paradox of American Power**, Oxford University Press, Oxford

RUGMAN Alan, (2001), **The End of Globalization**, New York, Amacom.

SARAH Anderson - CAVANAGH John, (4 Décembre 2004), “Top 200, The Rise of Corporate Global Power”, **Institute for Policy Studies**, (<http://s3.amazonaws.com/corppwatch.org/downloads/top200.pdf>) Consulté sur internet le 29 Septembre 2011.

L'AVENIR DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS-NATIONS DANS LE NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL ET PROPOSITION DE MODÈLES DE HIÉRARCHIE INTERNATIONALE

SCHOLTE, Jan Aart, (1988), **“The Globalization of World Politics”, The Globalization of World Politics, An Introduction to International Relations**, (Ed.by. John Baylis-Steve Smith), Oxford, Oxford University Press

STIGLITZ Joseph E., (2003), **Globalization and Its Discontents**, New York , W.W. Norton & Company

VIOTTI , Paul R. – KAUPPI, Mark V., (1987), **International Relations Theory: Realism, Pluralism, Globalism**, MacMillian Publishing Company, New York, Mark Ritchie, “Globalization vs. Globalism”, (Mai 2005),

International Forum on Globalization,

<http://www.itcilo.it/english/actrav/telearn/global/ilo/globe/kirsh.htm> , Consulté sur internet le 30 Septembre 2011

JAIN, Ravi Kiran, (Aout 2002), “Loss of economic and political sovereignty of "We the People of India" by globalization”, PUCL Bulletin, <http://www.pucl.org/Topics/Industries-envirn-resettlement/2002/globalisation2.htm> , Consulté sur internet le 30 Septembre 2011

HOPKINS, Raymond F. – MANSBACH, Richard W., (1973), **Structure and Process in International Politics**, New York, Harper & Row, Publishers
KAUFMAN, Start J., (2001), “The End Of Anarchism: The Society of Nations, Institutions, and the Decline of War”, February 2001, <http://isanet.ccit.arizona.edu/archive/kaufman.html> , Consulté sur internet le 30 Août 2011

KRASNER, Stephen D., (1999), **Sovereignty: Organized Hypocrisy**, Ewing, NJ, USA: Princeton University Press, 1999

REYNOLDS, Philip A. – MCKINLAY, Robert D., (1979), **“The Concept of Interdependance: Its Uses and Misuses”, Power, Capabilities, Interdependance: Problems In the Study of International Influence**, (Ed.by. Kjell Goldmann-Gunnar Sjöstedt), London, SAGE Publications Ltd.

STRANGE, Susan, (1998), *Mad Money: When markets outgrow governments*, The University of Michigan Press, Manchester

TABB, William K., (2002) ,**Unequal Partners, A Primer on Globalization**, The New Press, New York

Wikileaks (2010), “Archives 2006-2010”,
<http://www.wikileaks.org/wiki/WikiLeaks> , Consulté sur internet le 30
Septembre 2011

Note bibliographique: À la rédaction de cet article en français, nous avons été inspirés de l'article soumis lors de la conférence internationale tenue à Athènes par « Ertekin, Bulend-Aydin (2005), **The loss of Sovereignty of State-Nations Versus Interventionist International Organizations and The Multinational Companies in the Globalization Period: The Limits of Sovereignty of The State-Nations & Neo-Hopkins – Mansbach Models**, the 3rd International Conference on European & International Political and Economic Affairs, May 26-28, 2005, Athens, Greece, organized by Athens Institute For Education And Research ».